

# **AMICALE DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**

## Compte rendu Conseil d'Administration du 9 juin 2016

Un Conseil d'Administration s'est tenu le jeudi 9 juin 2016, à 12h00 en salle AR30.

Après le mot de bienvenue de la Présidente, les membres du CA signent la liste d'émargement.

### **Composition du CA (15 membres) :**

José Alos Melero, Sandrine Boyat, Sophie Cancel, Fabienne Emerit, Martine Fabre, Hélène Fraiz, Christelle Garraud, Marilyne Graule, Karen Juste, Thierry Monjeu, Mélanie Pinot-Buzet, Stéphanie Porcario, Delphine Renaud, Lydia Scotto, Elisabeth Soutous.

### **Étaient présents :**

José Alos Melero, Sandrine Boyat, Sophie Cancel, Fabienne Emerit, Martine Fabre, Hélène Fraiz, Christelle Garraud, Marilyne Graule, Thierry Monjeu, Mélanie Pinot-Buzet, Stéphanie Porcario, , Lydia Scotto.

### **Procurations :**

Mme Elisabeth Soutous avait donné procuration à Marilyne Graule.

Mme Delphine Renaud avait donné procuration à Martine Fabre.

Karène Juste avait donné procuration à hélène Fraiz.

Le CA étant au complet, Mme la Présidente de l'amicale ouvre la séance à 12h05 et rappelle l'ordre du jour :

1. modification des statuts
2. tarif des adhésions pour l'année 2016-2017
3. création d'une carte annuelle de membre mentionnant l'année et le nombre d'ayant droits (pour les opérations cinéma, cirque de Noël, ...)

#### 1. modification des statuts

Un Conseil d'Administration s'était tenu le lundi 18 janvier 2016, à 12h15 en salle AR30 et avait examiné la possibilité de modification des Statuts suite à la demande du Président de l'Université Toulouse 1 Capitole d'ouvrir le champ des adhésions aux enseignants-chercheurs. La demande du Président de l'Université a été présentée par Mme Cécile Chicoye, Directrice Générale des Services de l'Université, le 9 novembre 2015 lors d'une entrevue où Mme la Présidente de l'amicale était accompagnée de la trésorière et de la trésorière adjointe. UN vote avait validé cette décision sous 4 conditions. La réponse de l'université étant conforme à nos attentes un nouveau CA est convoqué ce jour pour acter les modifications.

Le projet de Statuts est discuté puis mis au vote. Adopté à l'unanimité.

L'extension des adhésions aux personnels enseignants permanents et le changement de nom de l'université induisent un changement de nom de l'association. Elle se dénommera dorénavant "Amicale des personnels de l'Université Toulouse 1Capitole". Cette modification est prévue à l'article 1 des nouveaux statuts.

#### 2. tarif des adhésions pour l'année 2016-2017

Dés débats ont lieu quand la nouvelle grille.

Il est décidé de supprimer la distinction entre les titulaires et les contractuels car tous les personnels ont un Indice Nouveau Majoré (INM) indiqué sur leur fiche de paye.

Certains INM des Biatss et des Enseignants se chevauchant, l'éventualité de distinguer les types de personnels est envisagée. Au nom des principes de l'amicale cette proposition est rejetée. La grille indiciaire des enseignants se terminant à des indices non prévu par la précédente grille d'adhésion, la nouvelle grille sera étendue à ces INM. Il est décidé de conserver le tarif retraité et d'en rajouter un pour les enseignants.

Le projet Tarifs est mis au vote. Adopté à l'unanimité

Les tarifs retenus sont :

Tit et cont	tarif
$INM \leq 323$	12 euros
$323 \leq INM \leq 364$	15 euros
$365 \leq INM \leq 405$	18 euros
$406 \leq INM \leq 446$	21 euros
$447 \leq INM \leq 487$	25 euros
$488 \leq INM \leq 550$	30 euros
$551 \leq INM \leq 664$	35 euros
$665 \leq INM \leq 714$	40 euros
$715 \leq INM \leq 822$	45 euros
$823 \leq INM \leq 964$	50 euros
$965 \leq INM \leq 1163$	60 euros
$1164 \leq INM$	75 euros

Retraités	tarif
Biatss Catégorie C	12 euros
Biatss Catégorie B	25 euros
Biatss Catégorie A	35 euros
Enseignant	40 euros

3. création d'une carte annuelle de membre mentionnant l'année et le nombre d'ayant droits (pour les opérations cinéma, cirque de Noël, ...)

Afin de simplifier le travail du bureau lors des opérations de billetterie, le CA décide d'instaurer dès la rentrée une carte de membre. Une maquette est amendée en séance. Son utilisation est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 12h45.